Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-282900455-20261119-DEL426-DE

CENTRE DE GESTION FINISTÈRE

DELIBERATION 2026-94

OBJET : Adhésion à la centrale d'achat spécialisée GIGALIS dans le domaine numérique et des télécoms

CA du 19/11/2026

Le Conseil d'administration, convoqué le 12 novembre 2026 s'est réuni le 19 novembre 2026 à 10h00, à Morlaix, sous la présidence de M. Olivier BELLEC, Président.

Présents :
Mme Eliane AUFFRET, M. Olivier BELLEC, Mme Nathalie BERNARD, M. Alexandre BILLON, Mme Anne BOURBIGOT, M. Tugdual BRABAN, M. Dominique CAP, Mme Amélie CARO, Mme Catherine ESVANT, M. Yves FORMENTIN-MORY, M. Yves-Marie GILET, Mme Nathalie GODET, Mme Marie-Claire HENAFF, M. Bruno JAOUEN, Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE, M. Alain LE GRAND, M. Jean-March PUCHOIS, Mme Christine RAOUL, M. Bernard SALIOU, Mme Emmanuelle TOURNIER, Mme Elina VANDENBROUCKE, M. Jean-Paul VERMOT

Pouvoirs : M. Michel CORRE donne procuration à Mme Nathalie GODET, Mme Alexandra GUILLORE donne procuration à M. Dominique CAP, M. Loïc LE FUR donne procuration à Mme Anne BOURBIGOT, M. David LE GOFF donne procuration à M. Olivier BELLEC, Mme Lédie LE HIR donne procuration à M. Alain LE GRAND, Mme Hélène MARC donne procuration à Mme Amélie CARO

Excusés : Mme Solène BOULENGUER, M. Benjamin MAUCCI

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul VERMOT

Le quorum est atteint avec 22 membres élus présents et 6 pouvoirs.

Le Président informe l'assemblée :

Depuis plus de 20 ans, Gigalis est au service des collectivités et des acteurs publics en Pays de la Loire en tant qu'aménageur numérique du territoire.
Initialement Syndicat Mixte, il a évolué pour répondre aux défis du numérique d'aujourd'hui et de demain.

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-282900455-20261119-DEL426-DE

En devenant un Groupement d'Intérêt Public (GIP), il affirme son engagement : garantir un numérique de confiance, souverain et performant pour l'ensemble des acteurs publics régionaux.
Les collectivités territoriales et les établissements publics qui souhaitent dynamiser leur développement numérique peuvent rejoindre Gigalis.

Considérant :

- L'intérêt d'adhérer à la Centrale d'Achat GIGALIS ;
- Que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique ;
- Que les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique ;
- L'opportunité de participer à la gouvernance d'une centrale d'achat d'envergure nationale ;
- Que l'adhésion à la Centrale d'Achat GIGALIS pour un montant de 40€ par an permet au Centre de Gestion de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine numérique.

Le bureau a rendu un avis favorable le 5 novembre 2026.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

- **APPROUVE l'adhésion du Centre de Gestion à GIGALIS pour l'exercie 2026 et les suivants, pour un montant fixé à ce jour à 40€ annuels.**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre.**
- **AUTORISE le Président à réaliser et à suivre les processus de souscription aux marchés et aux actes associés intéressant le Centre de Gestion proposés par GIGALIS.**

Secrétaire de séance — Le Président,

M. Jean-Paul VERMOT — M. Olivier BELLEC